



École Antoine-Girouard
650, rue Antoine-Girouard
Boucherville (QC) J4B 3E5

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance virtuelle TEAMS du Conseil d'établissement du 22 février 2022, à 18h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS (13) :

Madame Sophie Deschamps, présidente
Madame Andréa Haristoy, membre parent
Madame Karen Brassard, membre parent
Madame Cynthia D'Itri, membre parent
Madame Geneviève Goyette, membre parent, substitut
Madame Pascale Darveau, enseignante
Madame Nadine Bergeron, enseignante
Monsieur Luc Lapierre, enseignant
Madame Hélène Éthier, technicienne au service de garde
Madame Marie-Ève Roussel, représentante du soutien
Madame Mélissa Benoit (public)
Madame Sophie Labrèche (public)
Madame Sylvie Landry, directrice

ABSENCE SIGNIFIÉE (1) :

Monsieur Jean-Guy Savaria, vice-président.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum;**
Madame Deschamps constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 36.
- 2. Nomination d'un ou d'une secrétaire;**
Madame Andréa Haristoy s'offre pour être secrétaire de la présente séance.
- 3. Revue et adoption de l'ordre du jour;**
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

CÉ-2021-2022-22

- 4. Revue et approbation du procès-verbal du 25 janvier 2022**
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

CÉ-2021-2022-23

- 5. Suivi à la dernière rencontre : suivi aux questions sur le budget;**
Le suivi sera fait à la prochaine rencontre.

6. Parole au public :

Madame Mélissa Benoit remercie la direction concernant les conférences disponibles aux parents. Celles-ci sont pertinentes et intéressantes.

Mme Landry apprécie également le service.

Campagne de financement : Merci pour le suivi concernant la première campagne (achat de robots).

7. Points d'information et de décision:

7.1. Mesures dédiées 2021-2022, adoption;

L'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ chapitre 1-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2021-2022 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2021-2022 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation.

La directrice de l'école, madame Sylvie Landry, a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements

En raison des circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2021-2022 ne porte que sur les mesures protégées suivantes :

- Aide alimentaire (15102);
- Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire (15021 volets 1,2 et 3);
- Bien-être à l'école et dans les centres de formation (15022);
- À l'école, on bouge ! (15023);
- Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant (15031);
- Agents de soutien à la collaboration école-familles immigrantes (15055);
- Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103);
- Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1^{er} cycle du primaire (15104);
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186);
- Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (15200);
- Soutien à l'ajout de classes spéciales (15313);
- Temps de concertation, de planification et de préparation (service de garde) (30017);

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaires des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Haristoy et appuyée par Mme Brassard, cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le conseil d'établissement confirme que son centre de services scolaire lui a transféré un montant de 26 536,00\$, dans le cadre des mesures dédiées et protégées pour l'année scolaire 2021-2022.

Le conseil d'établissement de l'école Antoine-Girouard confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

CÉ-2021-2022-24

7.2. Cahiers d'activités, mode d'achat et information;

Madame Landry informe les membres du Conseil que les parents seront responsables d'aller acheter les cahiers d'exercices. Les informations seront transmises aux parents via le Centre de services scolaire des Patriotes. Les cahiers seront identifiés pour l'élève et il sera simple pour le parent de se les procurer. La liste sera transmise en juin pour l'année scolaire 2022-2023, tout comme la liste du matériel scolaire.

7.3. Retour sur les capsules de formation obligatoire pour les membres du CÉ;

Madame Landry réitère l'importance de l'exercice en lien avec la formation obligatoire des membres du conseil. Il est de la responsabilité de chacun de faire les lectures et l'écoute des capsules.

7.4. Choix du traiteur, information;

Le traiteur retenu pour l'année prochaine est Innov Santé (<https://www.innovsante.ca/>).

Le prix d'un repas est de 5,90\$.

Le fonctionnement très similaire au traiteur actuel, *Les Petits Chefs*, dont une commande de dernière minute qui est appréciée par les parents.

7.5. Sondage pour le service aux dîneurs, dévoilement des résultats;

La direction a reçu 138 réponses au sondage, un taux élevé de participation. Il y a eu environ 14 personnes présentes à la réunion virtuelle organisée par Madame Landry.

Les résultats de votes sont les suivants : 60 (43,5%) ont voté pour le service régulier et 70 pour le service bonifié (56,5%). Afin d'adopter un service, le seuil de 80% devait être atteint, ce qui n'a pas été obtenu. Le service régulier sera maintenu.

7.6. Photographe scolaire, informations sur le processus et décision pour le choix d'un nouveau fournisseur;

En raison du désistement de la compagnie qui a obtenu la faveur de la majorité des personnes consultées. Le comité se réunira à nouveau et l'information sur le choix sera reportée à la prochaine rencontre.

7.7. Ressources matérielles, informations;

Madame Landry nous informe des points suivants :

- Capteurs de CO2 installés depuis le 5 janvier;
- Ouverture des fenêtres : il est préférable de maintenir les fenêtres ouvertes légèrement et en continu.
- La chaudière (appareil de chauffage) se fait remplacer cette semaine;
- Toutes les classes seront dotées d'un téléphone (interphone) d'ici juin;
- Les travaux pour le crépi devront se faire en dehors du calendrier scolaire (amiante présente).

7.8. Parole au public;

Madame Benoit souligne que la rencontre de parents pour le service dîneurs fut efficace et bien réalisée.

Madame Labreche propose de publier / transmettre aux parents le schéma de Marilyn Grenier (Les Parents d'Antoine / Facebook).

Madame Labreche questionne Madame Landry sur l'enseigne extérieure.

Madame Landry mentionne qu'il en est de la responsabilité du Centre de services scolaire des Patriotes que l'enseigne soit remplacé, mais on ne sait pas quand.

7.9. Parole à la représentante du service de garde;

Mme Éthier annonce le dépôt des relevés fiscaux dans les prochains jours.

Elle fait un retour sur les journées pédagogiques qui se sont très bien déroulées.

7.10. Parole aux membres du Conseil d'établissement;

Madame D'Itri questionne sur l'annonce du retrait des masques pour les élèves.

Madame Landry spécifie qu'il sera retiré dans la classe uniquement, pour l'instant, pour les élèves.

Madame Landry n'a pas plus d'informations (dans l'attente de l'information officielle).

7.11. Parole à la direction

Madame Landry discute de la préparation pour l'année prochaine (inscriptions, affectations des enseignants, frais chargés aux parents, approbation du matériel scolaire). Les prochaines séances seront probablement plus chargées, en ce sens.

Retour sur la semaine de la reconnaissance du personnel de la persévérance scolaire.

La semaine de relâche est grandement attendue et bienvenue.

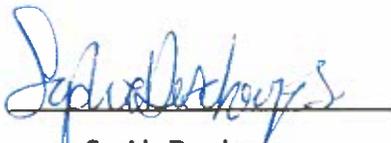
8. Correspondance;

Il n'y a aucune correspondance.

9. Levée de la séance;

Madame Hélène Éthier propose la levée de la séance à 19h58. Adopté à l'unanimité.

CÉ-2021-2022-25



Sophie Deschamps
Présidente



Sylvie Landry
Directrice